



Service Formation Permanente

La formation tout au long de la vie à l'Université Paris 8

Prévention des conduites à risques

Présentation de la formation

- Analyse des interactions entre la santé mentale, les contextes sociaux et les conduites à risques,
- Unique formation universitaire sur la prévention des conduites à risques,
- Ateliers d'analyse de situations et échanges de pratiques.



[Lien vers l'ouvrage de Michel Joubert Agir sur les vulnérabilités sociales.](#)

Objectifs

Acquérir et approfondir des compétences relatives à l'approche des publics en difficulté :

- connaître les modes sociaux, les processus et les contextes à l'oeuvre dans la production des conduites à risques,
- appréhender les moyens existants dans le contexte de l'action (publics et partenaires) pour proposer des réponses adaptées,
- être capable d'entrer dans l'univers de l'autre (inter-culturalité, accueil-contacts, représentations) et de se distancier (normes, fabrication et sens des conduites, cadre des pratiques, réflexivité),
- être capable d'analyser une situation, de comprendre le sens que les acteurs donnent à leur conduite.

Développer des postures et méthodes de travail à la base des actions de prévention :

- identifier les leviers susceptibles de faire prévention,
- présenter et expérimenter des outils,
- approfondir les références et dynamiques à l'oeuvre dans les actions collectives (travail communautaire, care, empowerment).

Publics concernés

- Travailleurs sociaux, éducateurs spécialisés en protection de l'enfance,
- Enseignants, professionnels de l'éducation nationale,
- Professionnels d'autres secteurs : Justice, insertion professionnelle, médiation-sécurité, hébergement,
- Acteurs associatifs (prévention, activités jeunesse et socio-culturelles, sport, animation),
- Acteurs des collectivités et de la politique de la ville,
- Professionnels de santé, acteurs de la prévention des toxicomanies et de la réduction des risques,
- Etudiants en sciences sociales (20% max de l'effectif). Cette formation peut être suivie en **contrat de professionnalisation** (jeunes de - 26 ans et demandeurs d'emploi de + 26 ans) ou en **formation continue** (demandeurs d'emploi ou salariés en CIF, plan de formation, etc.).

Critères d'admission

L'admission à cette formation se réalise :

- sur titre : licence (Bac +3) en sciences sociales (sociologie, anthropologie, sciences de l'éducation, psychologie, sciences politiques, AES) délivrée par une université française, ou titre équivalent, et sur justification d'au moins 3 ans d'expérience professionnelle dans le champ de l'action sociale,
- ou sur validation des acquis professionnels et personnels : la [VAPP](#) (décret de 2013) est accordée aux personnes ne remplissant pas les conditions pré-citées, après exposé de leurs motivations, centres d'intérêt, expériences, et étude de la cohérence de leur projet professionnel (remplir le dossier [VAPP](#) si nécessaire).

Dans les deux cas, après examen et sélection du dossier de candidature puis entretien avec un ou plusieurs membre(s) de l'équipe du [DESU](#).

Débouchés professionnels

- Qualification dans la prise en compte des conduites à risques au niveau des composantes préventives de l'exercice professionnel (animation, formation, prévention spécialisée, programmes d'action sur la santé..)
- Accès aux métiers de la prévention des conduites à risques (dispositifs locaux, points écoute, ASV, médiations, associations) et reconnaissance des compétences appropriées,
- Chargés d'études dans les domaines de la jeunesse, des conduites à risques et de la prévention.

Informations Générales

- **Dates** : de janvier 2018 à février 2019
- **Périodicité** : 2 à 3 jours par mois. En contrat de professionnalisation, compter en plus 1 jour par mois.
- **Durée** : en formation continue : 282 heures de formation dont 228 h. d'enseignement (incluant 4 journées-débat de 2 h. et 2 journées de colloque de 8 h.) et 6 h. d'évaluation (soit 40 j.) + 48 h. de stage en entreprise (soit 8 j.) en contrat de professionnalisation : 332 heures de formation (53 j.) dont 228 h. d'enseignement (incluant 4 journées-débat de 2 h. et 2 journées de colloque de 8 h.) et 6 h. d'évaluation + 98 h. de tutorat compétences. Les heures au-delà de celles consacrées à la formation se déroulent en entreprise.
- **Lieu** : Pantin
- **Effectif** : 15 personnes
- **Partenariat** : Conseil Général de Seine-Saint-Denis - Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques
- **Année de création** : 2008 Tarif : 2 400 € (+ 250 € de frais de dossier [VAPP](#) le cas échéant) + 269,10 € de droits d'inscription universitaire (sous réserve de modification) Cette formation est éligible à l'ensemble des dispositifs de financement de la Formation Professionnelle Continue :- Financement entreprise : Plan de Formation, Période de Professionnalisation,- Prise en charge par un organisme (ex : [OPCA](#)) : Congé Individuel de Formation (CIF),- Financement individuel partiel ou total. *Possibilité de prise en charge forfaitaire de 1800 € pour les personnes travaillant en Seine-Saint-Denis, limitée aux douze premières candidatures de Seine-Saint-Denis (sous réserve de reconduction du partenariat pour la session 2014/2015).* Notre conseil Entamez vos démarches de demande de financement (en formation continue) et de recherche d'entreprise (en contrat de professionnalisation) en amont de votre candidature pédagogique, dans les 4 à 6 mois précédant le début de la formation. Contact au **Conseil Général de la Seine-Saint-Denis** : Laurence DIGARD 01 71 29 26 91

Pour candidater cliquez [ici](#). Si vous rencontrez des difficultés avec la plateforme d'inscription électronique, nous vous proposons de télécharger le dossier en bas de page et de nous l'adresser avec le pièces demandées par voie postale. La plateforme de candidature électronique ferme le 15 juillet et réouvre le 28 août 2017.

Calendrier

Pour candidater cliquez [ici](#). Si vous rencontrez des difficultés avec la plateforme d'inscription électronique, nous vous proposons de télécharger le dossier en bas de page et de nous l'adresser avec le pièces demandées par voie postale. La plateforme de candidature électronique ferme le 15 juillet et réouvre le 28 août 2017.

Contenu de la formation

La formation se compose de 39 journées de formation, les 2 dernières étant consacrées aux soutenances de mémoire et au bilan de la formation. Les modules thématiques allient apports théoriques, échanges de pratiques, travail en sous-groupes et utilisation de supports empiriques (récits de vie, observations ethnographiques, situations cliniques, résultats d'enquête, analyses d'expériences de prévention). Ils permettent de repérer les éléments de contexte et de processus en lien avec les conduites à risques, et d'identifier les leviers de prévention et les supports possibles d'intervention. La méthode pédagogique proposée s'appuie sur trois piliers : 1) un travail de description du terrain professionnel, d'explicitation des pratiques et d'élaboration des hypothèses explicatives des conduites à risques observées ; 2) des apports théoriques au service de l'avancée de la réflexion individuelle et collective dans le but de co-construire du sens et de la pensée dans le champ de la prévention ; 3) une analyse des situations professionnelles exposées en petit groupe visant à étayer la parole de chacun, en essayant d'appréhender la complexité des conduites à risque à travers les différents regards des participants et des intervenants.

- **MODULE I - Appréhension de la complexité des conduites à risques à partir des descriptions des terrains professionnels des stagiaires (54h)**

Emergence des conduites à risques dans les contextes des pratiques professionnelles des stagiaires. Méthodologie d'aide à l'explicitation, à l'observation et à la prise en compte des savoirs des publics : mode de vie, système de normes et de valeurs. Identification des processus qui fragilisent les publics et la pertinence de l'intervention psychosociale. Apprentissage de la posture et des méthodes ethnographiques.

- **MODULE II - Précarité et processus de fragilisation dans la production des conduites à risques (66h)**

Les liens existants entre la précarisation (monde du travail, habitat, …) les transformations des liens sociaux qui en découlent, et les processus de fragilisation des personnes. Le rôle de la précarisation dans la production de la souffrance psychosociale, l'inscription à "l'école de la rue" et dans l'économie informelle. Les mécanismes à l'oeuvre dans la construction des rapports de genre autour des relations de domination et de violence. Les relations à l'altérité et à l'interculturel basées sur la discrimination et la fabrication de boucs émissaires. Lien éventuel entre conduites à risques et parcours de vies marqués par les ruptures, les carences affectives et les troubles des liens familiaux. Méthodologies de recueil et d'analyse de données, en vue du travail de mémoire.

- **MODULE III - La prévention : les ressources, les leviers et les lieux prioritaires d'intervention (102h)**

Théories et politiques de la prévention. L'approche psychosociale de la prévention (travail de proximité, réduction des risques, counseling, prévention par les pairs). Les lieux prioritaires de l'intervention préventive : réduire les tensions du genre ; lutter contre le décrochage du système scolaire et les processus d'exclusion ; agir sur les situations qui mettent en danger le corps (usage de drogues, scarifications, violence contre soi et les autres, sexualité à risque, etc) ; réponses à la souffrance psychosociale ; développement des alliances préventives ; quelle place peut prendre la prévention au sein des politiques territoriales ?

- **Soutenances des mémoires (6h) et Bilan/évaluation de la formation (6h). Mémoire professionnel Suivi individuel avec tuteur : 3h**

Le mémoire professionnel est une production théorico-pratique individuelle, élaborée dans le respect des normes scientifiques universitaires. Le stagiaire y présente ses travaux et investigations engagés dans les ateliers et stage pratique. Il montre sa maîtrise des concepts, logiques et méthodes étudiés durant l'année et sa capacité à analyser les situations en contexte et à élaborer des actions de prévention adaptées. Le mémoire (40 p. hors annexes et bibliographie) est soutenu devant un jury. L'encadrement est assuré par un tuteur méthodologique membre de l'équipe pédagogique du [DESU](#). L'élaboration se fait dans le cadre des ateliers thématiques et des ateliers d'écriture et de méthodologie du mémoire. 3h de tutorat individuel complètent l'accompagnement.

- **Stage pratique [48 h] / 1 an en contrat de professionnalisation**

A partir de projets travaillés en atelier, les stagiaires effectuent un stage pratique d'une durée minimale de 48 h. soit dans leurs lieux de travail, soit dans un autre cadre, comme par exemple travail direct mené auprès d'un public (enquête, dispositifs d'accueil, suivi d'actions de proximité) ou dans une institution, association ou collectivité ayant des actions de prévention des conduites à risques. Cette période en entreprise s'étend sur 1 an en contrat de professionnalisation. Chaque stagiaire est suivi par un référent professionnel, membre de l'équipe pédagogique du [DESU](#) et par un directeur de stage exerçant sur le lieu de

stage. Modules spécifique contrats de professionnalisation : suivi tutoral, réflexion compétences, recherches documentaires et veille professionnelle et juridique (70 h.)

Méthodes pédagogiques

- Cours théoriques et fondamentaux trans-disciplinaires (anthropologie, sociologie, clinique, histoire, économie, psychosociologie),
- Séminaires de méthodologie générale,
- Ateliers d'analyse de situations (descriptions ethnographies, récits de vie, analyses de problématiques, approches par contextes), échanges de pratiques sur les conditions de développement des actions préventives,
- Ateliers d'écriture et de méthodologie du mémoire professionnel,
- Analyse des observations reprises d'expériences renvoyant aux pratiques d'intervention,
- Réalisation de bibliographies raisonnées et de glossaires avec l'appui du Centre de ressources de la Mission Départementale des conduites à risques,
- Usage et alimentation d'un site web interactif d'appui pédagogique dans le cadre de la préparation et de l'approfondissement des sessions.

Validation des enseignements

- Assiduité aux enseignements, aux ateliers et au stage pratique,
- Contrôles des connaissances,
- Rédaction et soutenance d'un mémoire professionnel devant un jury composé de deux enseignants-chercheurs et d'un professionnel de la prévention,
- Suivi du contrat de professionnalisation.

Diplôme délivré

Le diplôme délivré est un diplôme d'études supérieures d'université ([DESU](#)) de niveau -baccalauréat + 4. Pour la poursuite d'études en diplôme national (Licence ou Master, VAE et procédure [VAPP](#)) et l'accès aux concours, se renseigner auprès des organismes concernés.

Equipe pédagogique

Comité de pilotage

- **Michel JOUBERT**, responsable pédagogique, sociologue et professeur, Université Paris 8,
- **Patricia ECHEVARRIA**, psychologue social,
- **Betty AZOCAR**, coordinatrice pédagogique, chef de projet à la Mission métropolitaine de Prévention des Conduites à Risques.

Enseignants et conférenciers

- **Maryse ESTERLE-HEDIBEL**, sociologue, maître de conférences en sciences de l'éducation, chercheuse CNRS-CESDIP,
- **Jean FURTOS**, psychiatre, ORSPERE-ONMSP,
- **Pascale JAMOULLE**, anthropologue, UCL/ANSO/LAAP/Méridien,
- **Georges KRITCHMAR**, psychothérapeute systémicien, responsable de l'accueil de jour pour famille du Conseil Général 93,
- **Michel JOUBERT**, professeur de sociologie, Université Paris 8, CRESPPA-CNRS,
- **Christian LAVAL**, sociologue au CNRS,
- **Bertrand LEBEAU**, médecin addictologue,
- **Marc LEVIVIER**, formateur en addictologie,

- **Frédéric MENNERET**, diplômé en philosophie appliquée, chargé de mission au CIRDD Rhône-Alpes,
- **Jean-Claude METRAUX**, pédopsychiatre, professeur en psychologie, Université de Lausanne,
- **Thomas SAUVADET**, sociologue, Cesames,
- **Daniel TERROLLE**, anthropologue, Université Paris 8,
- **Dominique ROLLAND**, psychologue, intervenant en prévention et formatrice en counselling,
- **Pierre ROCHE**, sociologue clinicien au Céreq,
- **Eric VERDIER**, psychologue, psychothérapeute, Ligue des droits de l'Homme,

Document non contractuel